

# 2010

cellule de soutien  
tpe / pme

## FICHE N°16 : COTATION DE BANQUE DE FRANCE



# MEDEF

La Banque de France attribue « **une cotation de crédit** » aux entreprises recensées dans la base de données FIBEN, cotation qui est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

La Banque de France attribue un « **indicateur dirigeant** » fondé sur la collecte d'informations objectives, les décisions judiciaires de nature commerciale enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce.

### ■ La cotation de crédit

#### ⇒ Qu'est-ce que la cotation de crédit Banque de France ?

La cotation de crédit Banque de France est établie, comme son nom l'indique, par la Banque de France afin d'évaluer la capacité de chaque entreprise à pouvoir honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

Elle reflète l'ensemble des informations économiques et financières recueillies sur une entreprise.

Elle est donc basée sur les informations obtenues auprès des entreprises, banques, Insee, greffes des tribunaux de commerce, journaux d'annonces légales et fait l'objet d'une actualisation chaque fois que des informations nouvelles significatives sont portées à la connaissance de la Banque de France (généralement cette actualisation a lieu 1 fois par an).

#### ⇒ Qui établit la cotation ?

La cotation est établie par des analystes sous la responsabilité du directeur local de la Banque de France. Le processus de cotation offre systématiquement, à un moment ou à un autre, **la possibilité d'un entretien permettant de conforter l'analyse du dossier et d'expliquer la démarche et la décision.**

#### ⇒ Objectifs de la cotation

Elle sert en premier lieu aux responsables de la politique monétaire, de même qu'aux banques qui sélectionnent ainsi les créances qui peuvent être utilisées pour leur refinancement.

*Les prêts bancaires (hors découverts bancaires) détenus par les établissements de crédit sur des entreprises qui bénéficient des cotations les plus favorables de la Banque de France : cotes de crédit 3++, 3+, 3 et (mesure exceptionnelle pour 2009 et 2010) cote de crédit 4+ sont éligibles pour le refinancement des banques auprès de l'Eurosystème (en tant que garanties).*

Elle constitue par ailleurs un des systèmes d'évaluation des risques « entreprises » acceptés par les autorités prudentielles pour le calcul des fonds propres exigés pour chaque banque, qui est fonction du risque présenté par les différents types d'activité.

Mais l'objectif le plus important à retenir est que pour les banques et établissements de crédit, cette cotation est **un indicateur fiable sur lequel ils se basent pour prendre des engagements avec les entreprises clientes.**

### ➔ Quelles sont les entreprises cotées ?

Toutes les entreprises françaises sont cotées à partir d'informations contenues dans la base FIBEN (informations juridiques, événements judiciaires, incidents de paiements, crédits bancaires, associés ou dirigeants connus...) et documentation comptable (comptes sociaux et/ou consolidés) au-delà de certains seuils, cela afin d'attribuer une cotation tenant compte de l'analyse de la situation financière.

### ➔ Quels sont les éléments servant à la cotation ?

Les informations recueillies et analysées par la Banque de France permettent une approche multicritères :

- **Éléments descriptifs** : dénomination, adresse du siège social, catégorie juridique, capital, date de création ...
- **Éléments comptables et financiers** :
  - documents comptables de l'entreprise, si l'un de ces deux critères au moins est satisfait :
    - le niveau d'activité est supérieur ou égal à 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires,
    - le montant des crédits bancaires déclarés au Service central des Risques de la Banque de France est supérieur ou égal à 0,38 million d'euros.
  - documents comptables consolidés si l'entreprise appartient à un groupe.
- **Éléments relatifs aux incidents de paiement et aux engagements bancaires** déclarés par les établissements de crédit.
- **Éléments judiciaires** : jugements rendus par les juridictions commerciales ou par les juridictions civiles statuant en matière commerciale.
- **Éléments liés à l'environnement financier** (dirigeants, associés, sociétés détenues...) **et économique** (situation du secteur...) de l'entreprise.
- **Éléments relatifs à la situation des affaires** avec lesquelles l'entreprise entretient des relations étroites de **nature économique** (activités liées) ou **commerciale** (clients ou fournisseurs).

### ➔ Signification des différentes cotes de crédit

Il existe 13 cotes de crédit :

- 0 : aucune information défavorable
- 3++ : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **excellente**

- 3+ : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **très forte**
- 3 : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **forte**
- 4+ : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **assez forte**
- 4 : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **acceptable**
- 5+ : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **assez faible**
- 5 : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **faible**
- 6 : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers jugée **très faible**
- 7 : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers nécessitant une attention spécifique en raison de la **déclaration d'au moins un incident de paiement**
- 8 : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers **menacée**
- 9 : l'entreprise est en **procédure collective (RJ ou LJ)**

### ➔ Accès à la cotation de l'entreprise

Seules les banques et établissements de crédit ont accès à la cotation Banque de France. Il est néanmoins prévu qu'elle soit prochainement accessible, dans les mêmes conditions de respect du secret professionnel que pour les banques, aux assureurs crédit.

Dans ce cas ces derniers devront informer la Banque de France, en retour, de la souscription par l'entreprise (le cas échéant) d'un contrat d'assurance crédit afin que cet élément positif puisse être pris en compte dans sa cotation.

L'entreprise cotée est quant à elle systématiquement informée de sa note et peut demander un rendez-vous à l'agence locale de la Banque de France pour obtenir des explications et/ou fournir des éléments d'information complémentaires

## ■ L'indicateur dirigeant

### ➔ Qu'est-ce que l'indicateur dirigeant de la Banque de France ?

L'indicateur dirigeant représente la synthèse d'informations objectives recueillies sur un dirigeant et sur les entreprises qu'il dirige.

### ➔ Objectif de l'indicateur

Dénué de tout jugement de valeur sur les capacités de gestionnaire du dirigeant, il constitue, pour la profession bancaire, une incitation à réaliser une analyse plus ou moins approfondie.

### ➔ Signification des différents indicateurs dirigeant

L'indicateur est basé sur des critères tels que l'exercice par le dirigeant d'une fonction de représentant légal ou d'entrepreneur individuel dans une (ou plusieurs) entreprise(s)

ayant fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans, l'existence dans ce cas d'un plan de redressement en cas de redressement judiciaire à titre personnel, l'ouverture d'un plan de sauvegarde, un jugement lui faisant supporter une responsabilité pécuniaire, des décisions judiciaires telles que faillite personnelle, interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, jugement de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Cet indicateur est exprimé par l'un des groupes de chiffres suivants :

- 000 : Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel n'appellent **pas de remarque**
- 040 : Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel appellent **une attention particulière**
- 050 : Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel appellent **une attention forte**
- 060 : Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel appellent **une attention très forte** ou **particulièrement très forte**

### ➔ Accès à l'indicateur dirigeant

L'indicateur dirigeant est communiqué au dirigeant dès lors qu'il est différent de 000. Il n'est par ailleurs utilisable que pour des concours professionnels